

## **Exercice 2006 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 14 septembre 2006, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

### **I - Bâtiments communaux - Locations - Occupations**

48 avenue de la Vaîte : mise à disposition gratuite de terrain pour jardiner au profit de M. FAIA GOMES (convention du 27 janvier 2006).

48 avenue de la Vaîte : mise à disposition gratuite de terrain pour jardiner au profit de M. NUNES (convention du 27 janvier 2006).

48 avenue de la Vaîte : mise à disposition gratuite de terrain pour jardiner au profit de M. CHATELAIN (convention du 27 janvier 2006).

48 avenue de la Vaîte : mise à disposition gratuite de terrain pour jardiner au profit de M. BLET (convention du 27 janvier 2006).

9 chemin des Courtils : mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain au profit de la copropriété du 9 chemin des Courtils (convention du 27 janvier 2006).

14 rue Violet : mise à disposition de locaux au profit de la Fédération des Oeuvres Laïques «FOL» moyennant un loyer annuel de 1 911 € (convention du 31 janvier 2006).

23 rue Gambetta : mise à disposition d'un appartement pour nécessité absolue de service au profit de M. HADRI, concierge de la Bibliothèque (convention du 5 mai 2006).

47 chemin des Montboucons : mise à disposition d'un appartement pour nécessité absolue de service au profit de M. DESCHAMPS, gardien de la Maison de Colette (convention du 4 mai 2006).

62 rue de Trépillot : convention de location d'un box de stockage au profit du Secours Populaire Français moyennant un loyer annuel de 360 € (convention du 22 juin 2006).

7 place Victor Hugo : convention de location du rez-de-chaussée et du premier étage de l'ancienne école Victor Hugo au profit du Pavé dans la Mare moyennant un loyer annuel de 4 110 € (convention du 29 juin 2006).

7 place Victor Hugo : convention de location d'un local au profit de l'Association franc-comtoise de financement solidaire moyennant un loyer annuel de 412 € (convention du 30 juin 2006).

8-10 avenue de Chardonnet : convention de location à titre gratuit de locaux de stockage au profit de l'association Promotion Musiques de Rue (convention du 30 août 2006).

62 rue de Trépillot : convention de location d'un box de stockage au profit de la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs «FOL» moyennant un loyer annuel de 218 € (convention du 12 septembre 2006).

## II - Contentieux

- Défense des intérêts de la Ville de Besançon dans l'action intentée le 20 juillet 2006 devant le Tribunal Administratif par Mme Corinne MAZZEO (contentieux de la fonction publique).

- Défense des intérêts de la Ville dans l'action intentée le 10 juillet 2006 devant le Tribunal Administratif de Besançon par Mme Fabienne SPIROUX (contentieux de la fonction publique).

- Affaire association de défense des habitants du quartier CHAPRAIS ROTONDE : Recours en annulation contre un arrêté de permis de construire autorisant Pierre et Vie à construire un bâtiment d'habitation de 14 logements sis 24 rue de la Rotonde. L'association demande au Tribunal Administratif d'annuler le permis de construire et de condamner la Ville à verser 2 500 €.

- Affaire WAJSBROT : Défense en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy suite à la requête déposée le 30 août 2006 par les frères WAJSBROT contre le jugement rendu le 20 juillet 2006 par le Tribunal Administratif et rejetant la requête en annulation des 8 délibérations relatives à la poursuite de l'opération d'aménagement de l'îlot Pasteur.

## III - Marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Station de pompage de Chailluz : rénovation et mise en conformité de l'alimentation haute et basse tension	19/07/2006	SIELEC 70000 VAIVRE ET MONTOILLE	79 430,97 € TTC

## IV - Marchés et avenants passés dans le cadre des procédures formalisées

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Avenant	Pas de passage en CAO	Groupement SIRCO Franche-Comté /CURIEN 25320 CHEMAUDIN	38 576,26 € HT
Avenant	05/05/2006	Groupement EUROVIA/SBM TP 25203 MONTBELIARD CEDEX	38 209,02 € HT

Le Conseil Municipal est invité à en prendre acte.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*